



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du Travail

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES DE FORMATION ET
DU CONTROLE
14 AVENUE DUQUESNE
75350 PARIS 07 SP

**Mission de l'alternance et
de l'accès aux qualifications**

Affaire suivie par : Laurie ALBIEN
Mél : laurie.albien@emploi.gouv.fr
Téléphone : 01 44 38 29 15

Paris, le **20 MARS 2019**

Monsieur Nadi BOU HANNA
Directeur interministériel du numérique et des systèmes
d'information et de communication
Direction Interministérielle du Numérique et des
Systèmes d'Information et de Communication
39-43 Quai André Citroën
75 015 Paris


**Objet : Notification de l'avenant à la convention de délégation de gestion DGEFP-DINSIC pour
le premier semestre de l'année 2019**

N°

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire signé l'avenant à la convention de
délégation de gestion DGEFP-DINSIC pour le premier semestre de l'année 2019,
concernant la création et l'accompagnement de deux startups d'Etat sur l'évaluation
des compétences de base : Compétence pro et Trouve ta voie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma meilleure
considération


Christine MATRAGLIA
Adjointe au chef de la mission
de l'alternance et de l'accès
aux qualifications



AVENANT N° 1 A CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION

Entre :

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
10-18 place des cinq martyrs du Lycée Buffon 75015 PARIS

Représentée par la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Ci-après dénommée « DGEFP » ou le «délégant »

et :

La Direction Interministérielle du Numérique et des Systèmes d'Information et de Communication
39 - 43 Quai André Citroën 75015 Paris

Représentée par Nadi BOU HANNA, Directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information et de communication, déléataire, d'autre part.

Ci-après dénommé « DINSIC » ou le « déléataire »,

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre la DGEFP et la DINSIC a été signée en 2018. Cette convention a pour but la création et l'accompagnement de deux startups d'Etat sur l'évaluation des compétences de base : Compétence pro et Trouve ta voie.

La convention initiale prévoyait un montant de dépenses à hauteur de 500 000 € en AE et CP.

La DGEFP a décidé de refinancer ces 2 Startups d'Etat pour le premier semestre 2019. Un avenant à cette convention est donc nécessaire.

Article 1 : Obligations du délégant :

Le présent avenant modifie le montant du plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale.

Pour la poursuite des projets au premier semestre 2019, le délégant met à disposition du délégataire un financement supplémentaire de 1 050 000 € (un million et cinquante mille euros) en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Le délégant s'engage à mettre à disposition du délégataire les crédits nécessaires au financement de l'action de communication se rapportant au programme « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » à la signature de l'avenant sur l'UO 0103-CEFP-C003.

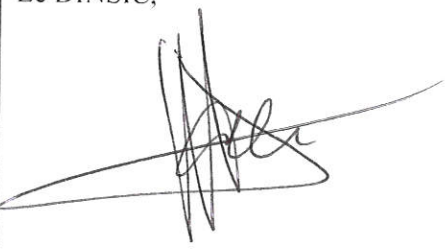

Article 2 : Durée et résiliation du document

Le troisième paragraphe de l'article 8 est modifié comme suit :
la délégation de gestion sur l'UO (0103-CEFP-C003) entre la DGEFP et la DINSIC prend fin lorsque l'ensemble des dépenses liées au projet ont été payées par la DINSIC dans la limite des crédits alloués par la DGEFP.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en double exemplaire,

A Paris, le **15 MARS 2019**

Le DINSIC, 	La DGEFP La Déléguée générale  Carine CHEVRIER
---	--